

Séance du 15 octobre 2024

COMITÉ SYNDICAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS D'EMPLOIS

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le quinze octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, à Grand-Couronne dans les locaux du conservatoire, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Bernadette Gruel (vice-présidente), Dieynaba Diallo (titulaire),
M. Michel Cantais (vice-président)

Étaient excusés : M. Laurent Turquer, (titulaire), Joël Bigot (titulaire),
M. Bruno Courtois (titulaire), Mme Hélène Pelli (titulaire)

La séance est ouverte à 18 h 10, Monsieur Michel Cantais est nommé secrétaire de séance.

Sur proposition de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

Décide la suppression des postes suivants au 1^{er} novembre 2024 :

- Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps complet de 16 heures, spécialité trompette (16/16^e)
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 5,5 heures, spécialité cor (5,5/20^e)
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 1,5 heures, spécialité cor (1,5/20^e)
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 3 heures (3/20e) discipline piano, orgue et clavecin
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 3 heures (3/20e) discipline piano, orgue et clavecin
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 8 heures (8/20e) discipline danse Jazz
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 8 heures, (8/20e) discipline danse Jazz
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 8 heures, (8/20e) discipline danse Jazz
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 8 heures (8/20e) discipline danse classique
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 8 heures (8/20e) discipline danse classique
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 8 heures (8/20e) discipline danse classique
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 2 heures 15 (2,25/20e) discipline ensemble instrumentaux
- Rédacteur sur le poste d'adjoint de direction à temps non complet de 17 heures 30 (17,5/35^e)

Décide la création des postes suivants :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet de 20 heures, spécialité trompette (20/20e)
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 7 heures, spécialité cor (7/20e)
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 5 heures (5/20e) discipline danse Jazz
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 3 heures (3/20e) discipline danse classique
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 2 heures (2/20e) discipline ensemble instrumentaux
- Rédacteur principal de 2^e classe sur le poste d'adjoint de direction à temps non complet de 17 heures 30 (17,5/35e)

Décide la création des postes suivants au 1^{er} janvier 2025 :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet de 20 heures, (20/20e) discipline alto
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet de 20 heures, (20/20e) discipline alto
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps complet de 20 heures, (20/20e) discipline alto

Au vu de l'exposé,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 15 mai 2024,

Décide à l'unanimité (par 4 voix pour) la création et la suppression des emplois décrits ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Julie Lesage

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 076-257603159-20241015-2024_CS_20-DE